



**RAPPORT DE DIVULGATION DES RÉSULTATS DU VOTE
ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES
LE 5 FÉVRIER 2026**

La question décrite plus bas a été soumise au vote lors de l'assemblée extraordinaire (l'« **assemblée** ») des porteurs d'actions ordinaires (les « **actionnaires** ») de la Banque Laurentienne du Canada (« **Banque Laurentienne** ») tenue le 5 février 2026.

Résolution relative à la transaction

Lors de l'assemblée, les actionnaires ont adopté, lors d'un vote par scrutin, une résolution spéciale, dont le texte intégral figure à l'annexe B de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Banque Laurentienne datée du 5 janvier 2026 (la « **circulaire** »), approuvant la transaction aux termes de laquelle la Banque Fairstone du Canada acquerra, entre autres, la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de la Banque Laurentienne.

L'information détaillée concernant la question est présentée dans la circulaire de l'assemblée, disponible sur SEDAR+ (www.sedarplus.com) et le site Web de la Banque Laurentienne (www.banquelaurentienne.ca).

Voici les résultats du vote des actionnaires présents en personne ou par procuration à l'assemblée, conformément à l'article 11.3 du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* :

Votes Pour		Votes Contre	
17,862,925	98.77%	221,825	1.23%

Le 5^e jour du mois de février 2026.

(signé) Anna Dell'Api

Anna Dell'Api

Cheffe des Affaires juridiques et secrétaire corporative
Banque Laurentienne du Canada